

# COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

## LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2023  
A 18h00 – SAINT REMY DE PROVENCE

L'an deux mille vingt-trois,  
le vingt et un décembre,  
à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie de Saint Remy de Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS** : MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; DORISE Juliette ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; HERTZ Benoît ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; MANGION Jean ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SALVATORI Céline ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE** : MME CASTELLS Céline.

**EXCUSES** : MMES ET MM. GARCIN-GOURILLON CHRISTINE – MARECHAL EDGARD ; MILAN Henri.

### PROCURATIONS :

- DE M. JACQUES ARNOUX A M. GERARD GARNIER ;
- DE MME ISABELLE PLAUD A MME MAGALI MISTRAL ;
- DE MME FLORINE BODY-BOUQUET A M. YVES FAVERJON ;
- DE MME ALINE PELISSIER A M. HERVE CHERUBINI ;
- DE M. JEAN-PIERRE FRICKER A MME MURIEL CHRETIEN ;
- DE M. BENJAMIN MORICELLY A MME MARIE-CHRISTINE UFFREN ;
- DE MME BEATRICE BLANCARD A M. JEAN-DENIS SANTIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GESLIN Laurent

## LISTE DES DELIBERATIONS

DATE	N° DELIBERATION	OBJET	VOTE
21/12/2023	153/2023	Installation d'un nouveau conseiller communautaire	POUR : 36 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
21/12/2023	154/2023	Lecture de la charte de l' élu local et remise d'un exemplaire à chaque conseiller communautaire	POUR : 36 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
21/12/2023	155/2023	Désignation de nouveaux membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales	POUR : 36 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
21/12/2023	156/2023	Désignation d'un nouveau représentant au sein de la Commission de Suivi de Site – Dépôt de munitions de Fontvieille	POUR : 36 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

21/12/2023	157/2023	Zones d'accélération des énergies renouvelable (ZNAER) - Débat sur la cohérence des zones identifiées par les communes avec le projet de territoire de la Communauté de communes <i>Arrivée de Madame CASTELLS (18H18)</i>	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
21/12/2023	158/2023	Avenant n°1 à la convention d'adhésion Petites Villes de Demain (PVD) Plan de relance	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
21/12/2023	159/2023	Signature du Contrat Régional « Nos territoires d'abord » du Pays d'Arles pour la période 2023-2028	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
21/12/2023	160/2023	Adoption du règlement budgétaire et financier de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
21/12/2023	161/2023	Application du Contrat d'Engagement Républicain (CER)	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
21/12/2023	162/2023	Modification du règlement relatif au Compte Epargne Temps (CET)	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
21/12/2023	163/2023	Détermination des règles de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel des régies intercommunales.	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
21/12/2023	164/2023	Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021-2027	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
21/12/2023	165/2023	PROGRAMME EUROPEEN LIFE SMART WASTE 16 IPE FR005 :  Acquisition de colonnes enterrées ou semi-enterrées pour le stockage et la collecte des déchets ménagers et assimilés.	POUR : 37 Voix – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

La séance<sup>i</sup> a été levée à 18h30.

Le Président



Hervé CHERUBINI

<sup>i</sup> Le procès-verbal de chaque séance est approuvé par l'assemblée délibérante au commencement de la séance suivante. Il est ensuite publié sous forme électronique sur le site internet de la CCVBA [www.vallee-des-baux-alpilles.fr](http://www.vallee-des-baux-alpilles.fr). De même, un exemplaire papier est mis à disposition du public au siège de la CCVBA. Ces formalités sont accomplies dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle le procès-verbal a été arrêté.